

Edition juin 2009

Cette nouvelle formule remplace la Lettre Ordures Ménagères qui est parue sept années de suite et qui ne traitait que des déchets ménagers.

Les élus ont décidé de mettre en place un nouveau format afin de vous informer au mieux de ce qui se passe à la Communauté de Communes. Cette Gazette est une spéciale Environnement, les suivantes traiteront d'autres sujets.

Merci aux rédacteurs et bonne lecture.

Jean-Paul LAUNEY
Vice-Président

L'AGENDA 21

PREMIERS PAS VERS
L'ELABORATION D'UN PROJET
TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT
DURABLE

TRIER, C'EST PRESERVER

DES FILIERES POUR LES DECHETS
DE SOINS, L'ELECTROMENAGER ET
LES PUTRESCIBLES

LE TRI SELECTIF, UN GESTE CITOYEN ET RESPONSABLE

SUIVEZ LE MEMOTRI

Vous avez dit SPANC?

PREVENTION, PAS REPRESSION

Communauté de communes de la Haye du Puits
20 rue des Aubépines 50250 La Haye du Puits
02 33 07 11 79 – Fax 02 33 07 88 53 – contact@cc-la-haye-du-puits.fr

<http://www.cc-la-haye-du-puits.fr>



L'AGENDA 21

envisager le 21e siècle pour nos 21 communes

Par Thierry Renaud, Prétot-Sainte-Suzanne

Lors du sommet de la terre qui a eu lieu en 1992 à Rio de Janeiro (Brésil), les nations ont pris conscience de la nécessité d'agir contre la pauvreté et l'exclusion sociale, pour la production de biens et de services durables et la protection de l'environnement.

Les collectivités locales sont ainsi et notamment en France depuis 2003 fortement incitées à relever ces défis même à leur modeste niveau. Elles disposent pour cela d'un outil appelé « agenda 21 » qui est un programme politique d'actions qui engage les acteurs du territoire à se projeter dans l'avenir et les invite à rompre avec des modes de développement non durable.

Après s'être engagée dès 2007 dans une démarche de développement durable en interne et quelques mois de travaux préparatoires, la communauté de communes a décidé d'aller plus loin dans son engagement lors de l'assemblée du 26 février 2009 en décidant de l'élaboration de son agenda 21.

La démarche est aussi un apprentissage de la démocratie participative qui doit nous permettre de mieux prendre en compte vos besoins et vos attentes, c'est pourquoi un appel vous sera lancé dans les mois à venir afin que des volontaires nous rejoignent pour constituer un groupe d'acteurs locaux qui sera appelé à collaborer au travail du comité constitué d'élus et d'agents de la collectivité qui pilote la démarche.

Si vous disposez d'Internet de nombreux sites peuvent vous aider à compléter ces informations. Taper « agenda 21 » et un large panel vous sera proposé.



TRIER, C'EST PRÉSERVER

Par Jean-Paul Launey, Baudreville

Malades en auto-médication, vous disposez d'une filière dédiée aux déchets de soins

Les déchets d'activité de soins piquants sont dangereux pour les personnes qui travaillent au centre de tri ou collectent les déchets au porte à porte.

Les pharmacies de la communauté de communes vous délivrent un collecteur vide à votre demande et vous donnent la marche à suivre.

Évitons les accidents aux conséquences qui peuvent être dramatiques.

Pour vous aider à éliminer vos déchets de soins en toute sécurité, des collecteurs sont mis à votre disposition gratuitement...

- Où trouver votre collecteur vide ?**

 Dans toutes les pharmacies de La Haye du Puits
- Comment trier vos déchets ?**

 Séparez vos déchets de soins des ordures ménagères. Mettre uniquement les aiguilles, lancettes et bandelettes dans le collecteur.
- Où stocker vos collecteurs ?**

 Dans un endroit ventilé, à l'abri de la chaleur et des intempéries, hors de la portée des enfants.
- Où apporter vos collecteurs pleins ?**

 Apportez directement vos collecteurs pleins et fermés dans l'une des pharmacies de La Haye du Puits
Seuls les collecteurs des particuliers seront acceptés
- Comment seront-ils éliminés ?**
 La communauté de communes de La Haye du Puits se charge de l'élimination de vos déchets de soins recueillis dans les collecteurs et déposés dans les pharmacies.



Pourquoi acquérir un composteur ?

Réduire notre volume d'ordures ménagères, utiliser le compost pour améliorer jardinières, jardin potager, pelouse, rester bio ...

Participer au développement durable et protéger la planète pour laisser à nos enfants un monde plus propre

Préservez l'Environnement avec la nouvelle filière pour les déchets électriques et électroniques

Depuis juillet 2008, tous les déchets électriques, électroniques, petit et gros électroménagers ne doivent plus être jetés dans les bennes ferrailles ou encombrants.

Ceux-ci sont récupérés afin d'être démontés et recyclés entièrement.

Ils retrouvent ainsi une seconde vie,

La mise en place de cette nouvelle filière à la déchetterie communautaire de La Haye du Puits permettra de réduire les tonnages et donc contribuera à la stabilité des coûts.

Les appareils électriques et électroniques récupérés



RÉFRIGÉRATEURS / CONGÉLATEURS / CLIMATISSEURS



LAVAGE / CUISSON / CHAUFFAGE



TÉLÉVISEURS / MONITEURS



ORDINATEURS PORTABLES / ÉCRANS



PETIT ÉLECTROMÉNAGER



INFORMATIQUE



AUDIO / VIDÉO / TÉLÉPHONE



OUTILLAGE



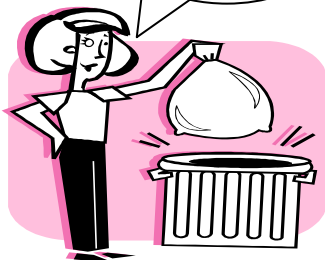
JOUETS / LOISIRS

LE TRI SÉLECTIF, UN GESTE CITOYEN ET RESPONSABLE

Ne pas mettre les matières recyclables dans les sacs noirs mais dans les jaunes (plastiques, cartonnette, métal ...) ou les bleus (journaux, cahiers...)



En triant correctement, je protège mon environnement



Par Alain Leclere, Bolleville

Les médias axent actuellement une large part de leurs articles sur le développement durable et sur le réchauffement climatique : sujets ô combien importants et préoccupants pour l'avenir de notre société. Les citoyens que nous sommes, doivent préserver l'environnement, protéger les ressources et richesses de notre planète, afin de les transmettre aux générations futures.

Les différentes actions pour y parvenir, se traduisent dans la vie quotidienne par des gestes simples mais salutaires tel que le tri sélectif. Savoir trier et le faire correctement, c'est non seulement protéger notre cadre de vie mais aussi réaliser des économies pour le budget de la communauté de communes et alléger votre feuille d'impôts.

Suivez les consignes de tri indiquées sur la réglette MEMOTRI jointe à cette lettre d'information et ainsi vous contribuerez aussi à la protection notre environnement.



LE TRI SÉLECTIF EST L'AFFAIRE DE TOUS





Vous avez dit SPANC?

Par Michèle Josset, Houtteville

Avec le SPANC, nous diminuerons la pollution des nappes phréatiques et des cours d'eau.

Nous continuerons ainsi, en la préservant, à la bonne santé de l'eau.

N'oublions pas que l'eau est au cœur de notre vie quotidienne un bien précieux et ô combien fragile.

Chacun de nous doit donc être conscient de son devoir de responsabilité et de solidarité, il en va de l'avenir de nos enfants et des générations futures.

Par Gilles Trebert, Cretteville

S Service

P Public

A Assainissement **Ou**

N Non

C Collectif

S **Service** que l'on rend à notre planète

P **Prévention** pas répression

A **Avenir** de notre eau

N **Nature** préservée

C **Contribution** au bien être des générations futures

La loi sur l'eau du 03/01/1992 et la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/2006 ont rendu obligatoire le contrôle des assainissements non collectifs par les communes ou les groupements de communes. Votre commune a transféré sa compétence à la Communauté de Communes de La Haye du Puits à compter du 17/09/2007. L'objectif est de protéger les eaux superficielles et souterraines en sensibilisant les usagers sur les risques liés aux dysfonctionnements des assainissements non collectifs. La vérification de toutes les installations doit être terminée pour le 31/12/2012 sur l'ensemble des communes de l'intercommunalité.

Vous avez un projet de rénovation de votre assainissement non collectif ou de construction nouvelle, contactez la Communauté de Communes ou votre mairie afin qu'un dossier de demande d'installation vous soit adressé.

La mise en place du dispositif peut se faire à réception de l'avis favorable émis par le SPANC.



Son rôle, son action, sa mission consistent à contrôler, vérifier, veiller à l'entretien et au bon fonctionnement des installations individuelles d'assainissement.

Prévention pas répression

Il faut savoir que lorsque le technicien vient chez vous pour voir votre installation assainissement, il vous dit ce qui ne va pas et par la suite vous corrigez les erreurs d'installation du dispositif.

Contribuez à améliorer notre cadre de vie

Si aujourd'hui chacun fait ce qu'il doit faire, ne serait-ce que **mettre une ventilation** (ajouter un tuyau ou faire un petit trou), **installer un regard** (creuser un trou de terre et y mettre un cube ciment recouvert d'une plaque) que l'on pourra retrouver grâce à un beau pot de fleurs posé dessus, ou **condamner un rejet** qui n'est pas nécessaire, en 2012, chacun pourra lire sur le compte-rendu du diagnostic de son installation : *avis favorable*



Plus de renseignements à la Communauté de Communes 20 rue des Aubépines 50 250 La Haye du Puits
Gestion des déchets ménagers, contacter Sandra MARIE au 02 33 07 30 93 – smarie@cc-la-haye-du-puits.fr
Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif, contacter Anne de Lagillardaie ou Ludivine Landais (BEDAR) au 02 33 07 52 72 –